

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 3 février 2021

02-2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procuration : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Cession d'une partie de la parcelle AS 99

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune loue 42 m² de la parcelle AS99, route de Caux, à SFR pour l'implantation d'une antenne de téléphonie.

Ce contrat de location prend fin le 31/10/2025.

La société HIVORY, qui gère le patrimoine de SFR, propose d'acheter cette surface à la commune pour un montant de 38 000 €.

Elle prendrait en charge tous les frais inhérents (géomètre, notaire, ...)

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession de 42 m² de la parcelle AS99 tels que figurés sur le plan joint pour la somme de 38 000 € ;
- **PREND NOTE** de la prise en charge des frais inhérents par la société HIVORY
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB